

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2008**

**Délibération
n° 2008.12.128.B**

**Médiathèque
d'agglomération -
Travaux de
préfiguration -
Réhabilitation du
Bâtiment n° 6 à Ruelle
sur Touvre -
annulation de la
délibération n°
2008.10.95B : nouvel
appel d'offres
d'ouvert**

LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 décembre 2008**

Secrétaire de séance : Michel GERMANEAU

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, André BONICHON

Excusé(s) représenté(s) :

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
MÉDIATHÈQUE

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION - TRAVAUX DE PREFIGURATION - REHABILITATION DU
BATIMENT N° 6 A RUELLE SUR TOUVRE - ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 2008.10.95B
: NOUVEL APPEL D'OFFRES D'OUVERT**

Par délibération n°95 B du 23 octobre 2008, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux d'aménagement du rez-de-chaussée du « Bâtiment 6 » - Site des Seguins – Pôle technologique à RUELLE SUR TOUVRE. Ce bâtiment est destiné à accueillir l'équipe qui va travailler à la mise en place du fonds de documents de la future médiathèque.

Cependant, à la fin des travaux de démolition et suite à une modification des besoins en fluides, le maître d'œuvre a redéfini la composition des lots et leur estimation. Il est donc nécessaire d'annuler la précédente délibération afin de lancer une consultation allotie de la manière suivante :

- Lot 1 : plâtrerie, isolation, menuiseries intérieures
- Lot 2 : plomberie, chauffage, ventilation
- Lot 3 : électricité
- Lot 4 : revêtements sols souples
- Lot 5 : peinture intérieure
- Lot 6 : menuiseries extérieures

Chaque lot fera l'objet d'un marché séparé.

Les travaux sont estimés à 200 000 € HT.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert lancé en application des articles 10, 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 27 novembre 2008,

Je vous propose :

D'ANNULER la délibération n°95 B du 23 octobre 2008.

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER M. le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget principal - article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 17 décembre 2008	<u>Affiché le :</u> 22 décembre 2008